

*Direction générale  
de l'aviation civile*

**Décision SNA/NORD n° 21 du 19 juillet 2005 portant désignation de divers collaborateurs du chef du SNA/NORD en qualité de « personne responsable des marchés »**

NOR : EQUA0510220S

L'ingénieur général, chef du service de la navigation aérienne nord,  
Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics, et notamment ses articles 20, 28 et 30 ;  
Vu l'arrêté du 5 avril 2005 portant désignation des personnes responsables des marchés à la direction générale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à effet de signer selon le cas :  
– les marchés d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes ;  
– les ordres de mission.

NOM PRÉNOM	AFFECTATION	FONCTION	SIGNATURE DES MARCHÉS < à 4 000 Euro	SIGNATURE des ordres de mission
Tournois Jean Pierre	Division technique Athis-Mons	Chef de la division technique	X	X
Said Ibrahim Abdou	Maintenance IDF	Chef de la maintenance IDF	X	X
Degryse Jean-Claude	Maintenance IDF	Chef TTD		X
Perrin Patrick	Maintenance IDF	Chef RNAV		X
Rousseau Gilles	Division circulation aérienne	Chef division CA siège SNA	X	X
Lecocq Maurice	Organisme de Lille	Chef de l'organisme de Lille	X	X
Lignères Daniel	Division technique Lille	Chef de la division technique Lille		X
Cornille Patrick	Division CA Lille	Chef de la Division CA Lille	X	X
Candelier Christian	Division technique Lille	Chef adjoint maintenance nord		X
Kujawa Philippe	Organisme de Lille	Chef Merville		X
Rage Claude	Organisme de Lille	Chef Le Touquet		X
Chilla Michel	Organisme de Lille	Chef Calais		X
Deginter Marc	Organisme de Lille	Chef subdivision radio nav		X
Marcourt Alain	Organisme de Lille	Chef subdivision TTD		X
Bailly Dominique	Organisme de Lille	Chef maintenance Beauvais		X
Engel Alexandre	Organisme de Lille	Chef subdivision contrôle		X
Lelay Yves	Aérodrome de Rouen	Responsable d'exploitation		X
Gastaldi Jean Louis	Division CA Melun	Chef CA Melun		X
Musard Gilles	Organisme de Melun	Chef Vatry		X
Biache Emile	Aérodrome de Beauvais	Chef division CA Beauvais		X

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Robert, délégation est donnée à M. Jean Pierre Tournois, chef de la division technique du service de la navigation aérienne nord, à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés soumis au titre III du code des marchés publics à

l'exclusion de ceux relatifs au choix de l'attributaire et à la signature du marché.

#### Article 3

La présente décision abroge toute décision précédente.

#### Article 4

La présente décision prendra effet à compter de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement du tourisme et de la mer.